



## PREFECTURE DE LA REUNION

### SECRETARIAT GENERAL

Service des Moyens et de la Logistique

ARRETE N° 2119 du 12 juillet 2007

Relatif au schéma directeur d'éco-responsabilité - 2008-2011

LE PREFET DE LA REUNION  
Officier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;

VU le décret du 20 juillet 2006 portant nomination de M. Pierre-Henry MACCIONI préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion;

VU l'arrêté n° 3733 du 19 octobre 2006 portant organisation de la préfecture ;

VU le comité interministériel pour le développement durable du 13 novembre 2006 ;

VU l'avis du comité technique paritaire du 9 juillet 2007;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Réunion,

## ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Le schéma directeur d'éco-responsabilité - 2008-2011 - annexé au présent arrêté, est approuvé.

ARTICLE 2 : Ce document peut être consulté sur le site internet de la préfecture, et au SML/bureau du budget et du patrimoine.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PREFET,

Signé

Pierre-Henry MACCIONI